



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/44
25 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

PROPOSITIONS DE PROJETS : RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Ce document présente les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes :

Fumigène

- Elimination du bromure de méthyle
dans l'entreposage des céréales (troisième tranche)

ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

TITRE DU PROJET**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

Elimination du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales	ONUDI
---	-------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	Bureau national de l'ozone
---	----------------------------

DERNIÈRES DONNÉES DECLARÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO CONCERNÉE PAR LE PROJET

A : DONNÉES RELATIVES A L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO, 2004, en septembre 2005)

Annexe E, bromure de méthyle	113,6		0
------------------------------	-------	--	---

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO, 2004, en octobre 2005)

SAO	Mousses	Réf.	Aérosols	SAO	Solvants	Agents de trans.	Fumigènes
Bromure de méthyle							113,6

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	s.o.
--	------

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total 261 559 \$US : Élimination totale : 23,6 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Limites du Protocole de Montréal	188,8	188,6	188,6	188,6	150,9	150,9	
Limite de consommation annuelle	113,0	108,0	78,2	43,4	8,0	8,0	
Élimination annuelle nouvellement ciblée	0	5,0	29,8	34,8	35,4		105,0
Coût du projet dans la proposition initiale \$US	1 084 139						
Financement total du projet ONUDI (\$US) :	300 000		351 725		432 414		
Coûts d'appui totaux ONUDI (\$US)	39 000		26 379		32 431		
COÛT TOTAL (\$US)	339 000		378 104		464 845		
Rapport coût/efficacité (\$US/kg)	12,22						

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement pour la troisième et dernière tranche (2005) comme indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Pour examen individuel
--------------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement syrien, l'ONUDI a présenté un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du projet relatif à l'élimination de 105 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisé dans la fumigation des céréales en Syrie, et une demande pour la troisième (et dernière) tranche du projet pour le montant de 432 414 \$US plus les coûts d'appui d'agence pour l'ONUDI, aux fins de leur examen par le Comité exécutif à sa 47^e réunion.

2. Le gouvernement syrien a déclaré dans le cadre de l'article 7 du Protocole de Montréal une consommation de bromure de méthyle de 113,6 tonnes PAO. La consommation de référence de ce produit est de 188,6 tonnes PAO.

Contexte

3. Le Comité exécutif a approuvé en principe à sa 34^e réunion le montant de 1 084 139 \$US (ONUDI) comme financement total mis à la disposition de la Syrie pour parvenir à l'élimination complète du bromure de méthyle. A la même réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche du projet (300 000 \$US) pour éliminer 5 tonnes PAO de bromure de méthyle d'ici à la fin de 2002. Bien que le projet ait été approuvé en juillet 2001, la mise en œuvre n'a commencé qu'en mai 2003.

4. A la 41^e réunion, le gouvernement syrien a présenté un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du projet et une demande pour la deuxième tranche (351 725 \$US), afin d'éliminer 29,8 tonnes PAO supplémentaires de bromure de méthyle.

Rapport périodique

5. D'après les informations fournies dans le rapport périodique, les activités suivantes ont été mises en œuvre en Syrie :

- a) Sélection et acquisition d'équipement et de matériaux convenant aux conditions climatiques existant en Syrie, pour la mise en œuvre de la phosphine en tant que technologie de fumigation de remplacement ;
- b) Mise en œuvre de quatre programmes de formation sur l'application efficace de la phosphine et la bonne gestion des installations d'entreposage extérieures, qui a permis la formation de plus de 100 techniciens ;
- c) Élaboration des protocoles pour les techniques de fumigation par la phosphine et la bonne gestion de l'entreposage des céréales.

6. Jusqu'ici, le Comité exécutif a approuvé 651 725 \$US pour la mise en œuvre de l'élimination du bromure de méthyle en Syrie. En septembre 2005, l'ONUDI avait décaissé 482 771 \$US, le solde restant étant de 168 954 \$US.

Programme de travail associé à la troisième tranche

7. Le gouvernement syrien a présenté une demande de financement pour la mise en œuvre de la troisième et dernière phase du projet, concernant la période de septembre 2005 à décembre 2007. Les objectifs principaux sont :

- a) Sur la base de spécifications techniques restant à élaborer, acquérir et installer l'équipement nécessaire à l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans l'entreposage des céréales en Syrie ;
- b) Fournir une formation supplémentaire au personnel de l'Etablissement général pour la transformation et le commerce des céréales (organisation étatique qui gère le marché des céréales) en ce qui concerne les bonnes pratiques de gestion de l'entreposage et de fumigation à la phosphine ;
- c) Mettre au point les protocoles requis pour la gestion de l'entreposage et la fumigation à la phosphine ;
- d) Mettre à jour la base de données relative à toutes les installations d'entreposage et continuer à surveiller les pratiques de fumigation des céréales.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Questions liées à la consommation de bromure de méthyle

8. Le Secrétariat a noté que les niveaux de consommation déclarés par le gouvernement syrien entre 2001 et 2004 avaient dépassé les limites maximales établies dans l'accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif. Par exemple, la limite maximale de consommation autorisée en vertu de l'accord 2004 est de 43,4 tonnes PAO ; toutefois, le gouvernement syrien a signalé une consommation de 113,6 tonnes PAO.

9. Ensuite, l'ONUDI a signalé que les niveaux de consommation de bromure de méthyle indiqués pour 2004 comprenaient les montants utilisés pour la fumigation des sols (47,9 tonnes PAO) et pour la fumigation des marchandises (65,7 tonnes PAO). Par conséquent, comme indiqué dans le tableau ci-après, la quantité de bromure de méthyle qui a été éliminée dans le secteur des marchandises était de 33,3 tonnes PAO pour la seule année 2004, et la quantité totale éliminée jusqu'à présent (2001-2004) est de 39,3 tonnes PAO.

Tonnes PAO	Accord	Consommation totale	Marchandises	Elimination
2001	113,0	165,3	105,0	0,0
2002	108,0	152,7	100,8	(4,2)
2003	78,2	128,7	99,0	(1,8)
2004	43,4	113,6	65,7	(33,3)
2005	8,0	-	-	-

10. L'ONUDI a également confirmé que la consommation accrue de bromure de méthyle signalée en 2001 était due au secteur de fumigation des sols (60,3 tonnes PAO), chiffre qui n'était pas enregistré par les Douanes avant 2001. Toutefois, la consommation de bromure de méthyle utilisée dans la fumigation des sols est descendue de 60,3 tonnes PAO en 2001 à 48,3 tonnes PAO en 2004.

Réglementation relative au bromure de méthyle

11. Le Secrétariat a demandé des précisions concernant la situation de la réglementation relative au bromure de méthyle en Syrie étant donné l'engagement pris par le gouvernement de créer un registre des importateurs de bromure de méthyle, d'interdire tout permis d'importation au-delà des limites établies de consommation, de révoquer l'enregistrement du bromure de méthyle comme fumigène pour l'entreposage des céréales et d'interdire son utilisation dès que le projet aurait été mis en œuvre (document UNEP/OzL. Pro/ExCom/34/44). A ce sujet, l'ONUDI a déclaré que la réglementation convenue était en place, que toutes les importations de bromure de méthyle étaient surveillées et contrôlées, et que l'interdiction des importations de bromure de méthyle pour la fumigation des céréales serait appliquée dès que le projet serait achevé.

Date d'achèvement du projet

12. Le rapport périodique indique que l'ONUDI estime que l'élimination totale du bromure de méthyle dans la fumigation des céréales sera obtenue en 2007, c'est-à-dire deux ans après la date proposée dans l'accord entre le gouvernement syrien et le Comité exécutif. Le Secrétariat a été informé qu'en raison du retard de mise en œuvre du projet, le gouvernement syrien souhaitait solliciter un nouveau calendrier pour l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des marchandises, comme indiqué dans le tableau ci-après. A la fin de 2007, la Syrie aurait achevé l'élimination totale du bromure de méthyle dans le secteur des commodités. L'ONUDI a aussi indiqué que le plan d'élimination de la consommation restante de bromure de méthyle utilisé dans d'autres secteurs serait traité dans le cadre du plan d'élimination national pour la Syrie, qui sera présenté à la 48^e réunion du Comité exécutif.

Année	Calendrier initial	Calendrier révisé
2001	113,0	105,0
2002	108,0	100,8
2003	78,2	99,0
2004	43,4	65,7
2005	8,0	43,4
2006	0,0	18,0
2007	0,0	6,0
2008		0,0

13. Toutefois, le Secrétariat a noté que :

- a) L'accord initial conclu entre le gouvernement syrien et le Comité exécutif portait sur tous les secteurs où le bromure de méthyle était utilisé, et non pas seulement sur celui des marchandises ;
- b) A la fin de la mise en œuvre du projet relatif à l'élimination du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales (marchandises), la consommation restante de bromure de méthyle admissible au financement serait de 8,0 tonnes PAO pour la fumigation des sols comme indiqué au Comité exécutif à sa 41^e réunion (UNEP/OzL. Pro/ExCom/41/60).

RECOMMANDATIONS

14. Ce projet est présenté pour examen individuel. Le Comité exécutif est invité à :

- a) Prendre note de la demande de modification du calendrier du projet pour l'élimination complète du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales, présenté par le gouvernement syrien ;
- b) Approuver les révisions apportées à l'accord conclu entre le gouvernement syrien et le Comité exécutif afin de prendre en compte le calendrier d'élimination suivant :

Année	tonnes PAO
2001	105,0
2002	100,8
2003	99,0
2004	65,7
2005	43,4
2006	18,0
2007	6,0
2008	0,0

- c) Approuver la troisième (et dernière) tranche du projet pour un montant de 432 414 \$US, plus les coûts d'appui d'agence d'un montant de 32 431 \$US pour l'ONUDI, étant entendu que la quantité restante de consommation de bromure de méthyle admissible au financement serait de 8,0 tonnes PAO dès que le projet relatif à l'élimination du bromure de méthyle pour l'entreposage des céréales aura été achevé.
